

Exercice 2021 – compte administratif

Le compte administratif retrace l'ensemble des écritures comptables (mandats et titres de recettes) de l'ordonnateur pour l'exercice écoulé.

Pour mémoire, le budget 2021 (après décisions modificatives) a été voté avec les équilibres suivants :

Fonctionnement : 11 544 403 euros

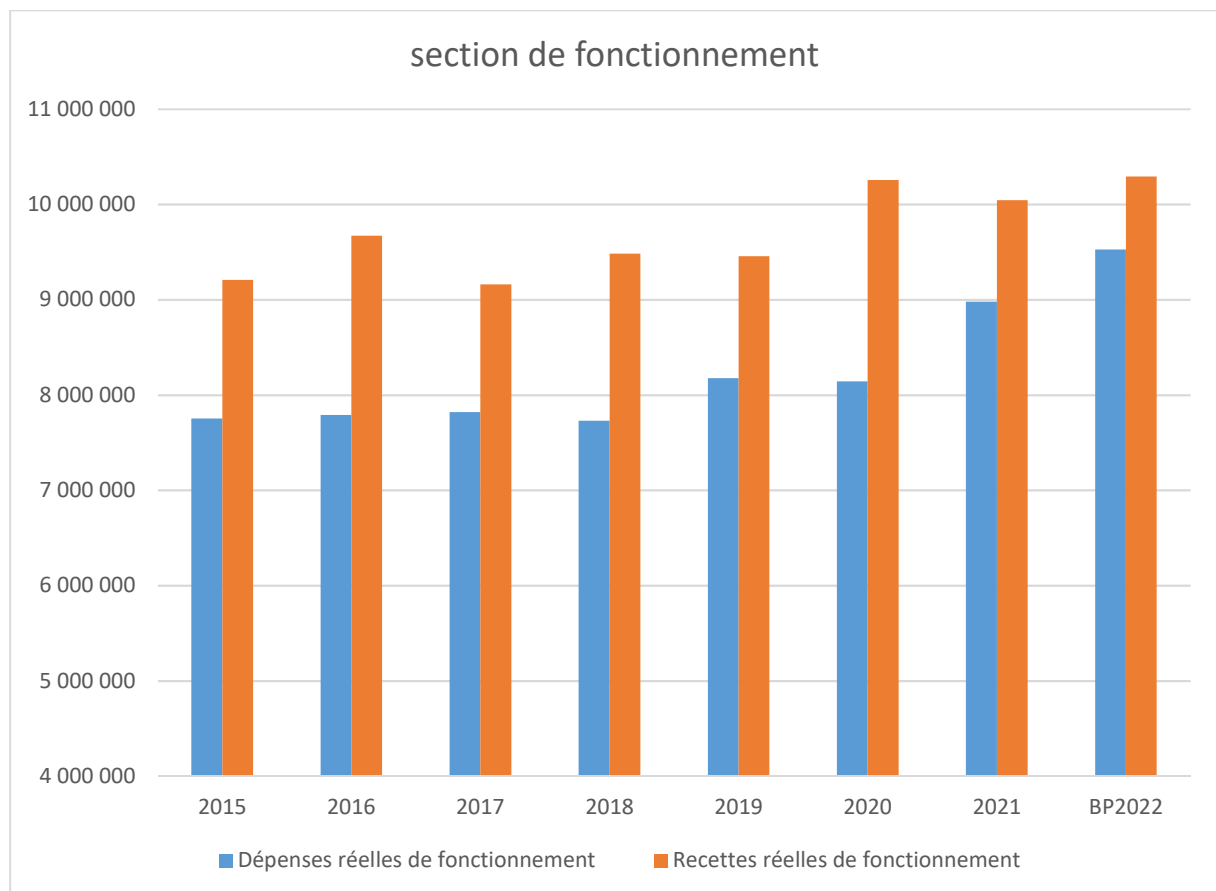
Investissement : 8 858 525.13 euros

L'exécution budgétaire 2021 se conclut de la manière suivante :

En section de fonctionnement

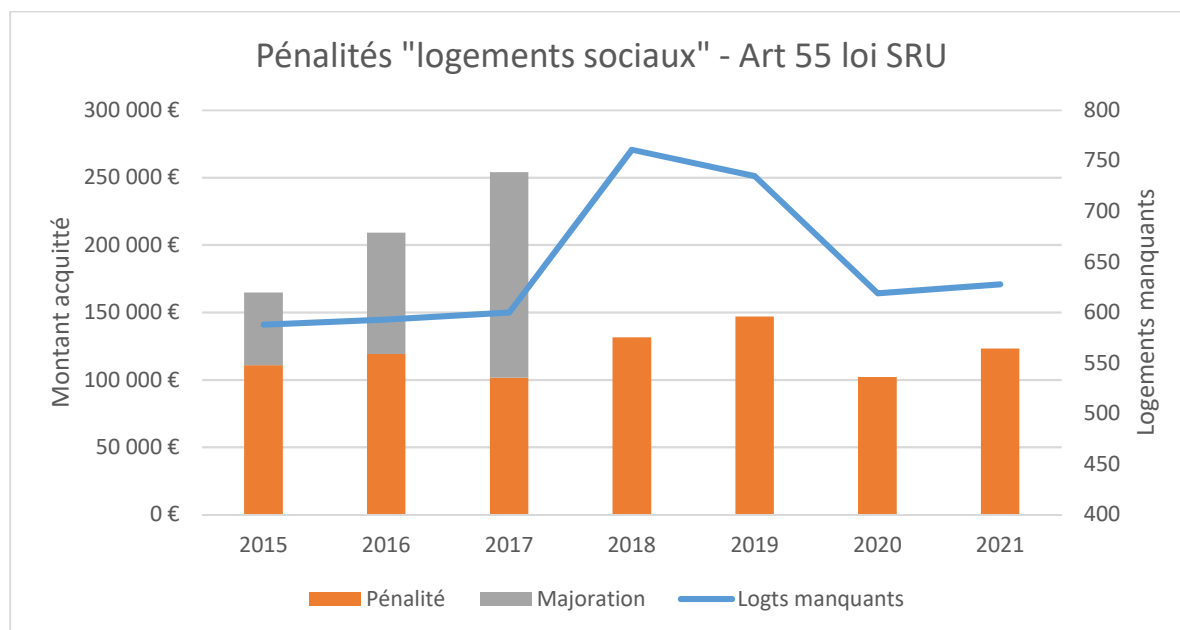
- **Dépenses : 9 854 619.06 euros**
- **Recettes : 10 043 156.46 euros**

La section de fonctionnement apparaît structurellement excédentaire mais les recettes croissent moins vite que les dépenses.



Les dépenses de la section de fonctionnement en détail (hors opérations d'ordre)

- ➔ Le chapitre 011 porte sur les charges à caractère général. Les dépenses atteignent 2 307 692.82 euros (2 615 205 euros budgétés) et reprennent leur rythme après le ralentissement de l'activité 2020.
- ➔ Le chapitre 012 concerne les charges de personnel qui atteignent 5 845 896.83 euros en ligne avec les inscriptions budgétaires.
- ➔ Le chapitre 014 porte sur les atténuations de produits. Il s'agit pour l'essentiel de la pénalité SRU acquittée pour manque de logements sociaux.



Commentaires : de 2015 à 2017, la commune a été placée en situation de carence avec l'application d'une majoration de la pénalité. Ce n'est plus le cas depuis. En 2018, l'obligation de réalisation est passée de 20% à 25%.

En outre, la particularité de Sérignan réside dans son développement qui augmente mécaniquement le nombre de logements sociaux à réaliser. Néanmoins, la commune poursuit ses efforts d'accueil mais surtout d'intégration des logements sociaux dans leur environnement.

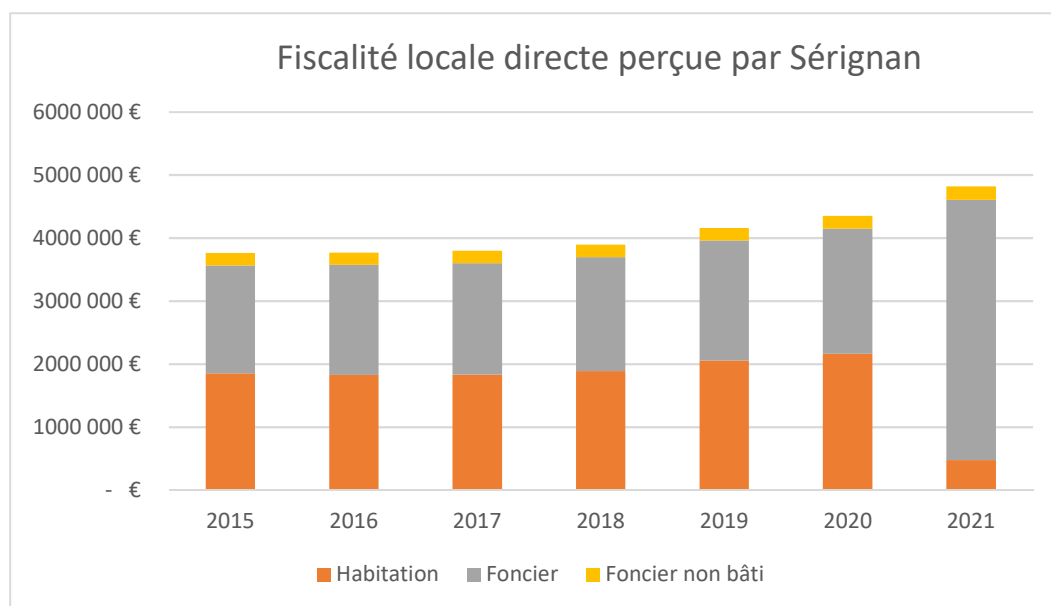
- ➔ Le chapitre 65 concerne les charges de gestion courantes (subventions versées, SDIS, indemnités d'élus, formation...). Les dépenses atteignent 666 353.61 euros.
- ➔ Le chapitre 66 porte sur les charges financières (principalement les intérêts de la dette) pour un montant total de 134 808.93 euros.
- ➔ Le chapitre 67 concerne les charges exceptionnelles comme les admissions en non – valeur par exemple. Il atteint 23 342.84 euros.

Les recettes de la section de fonctionnement en détail (hors opérations d'ordre)

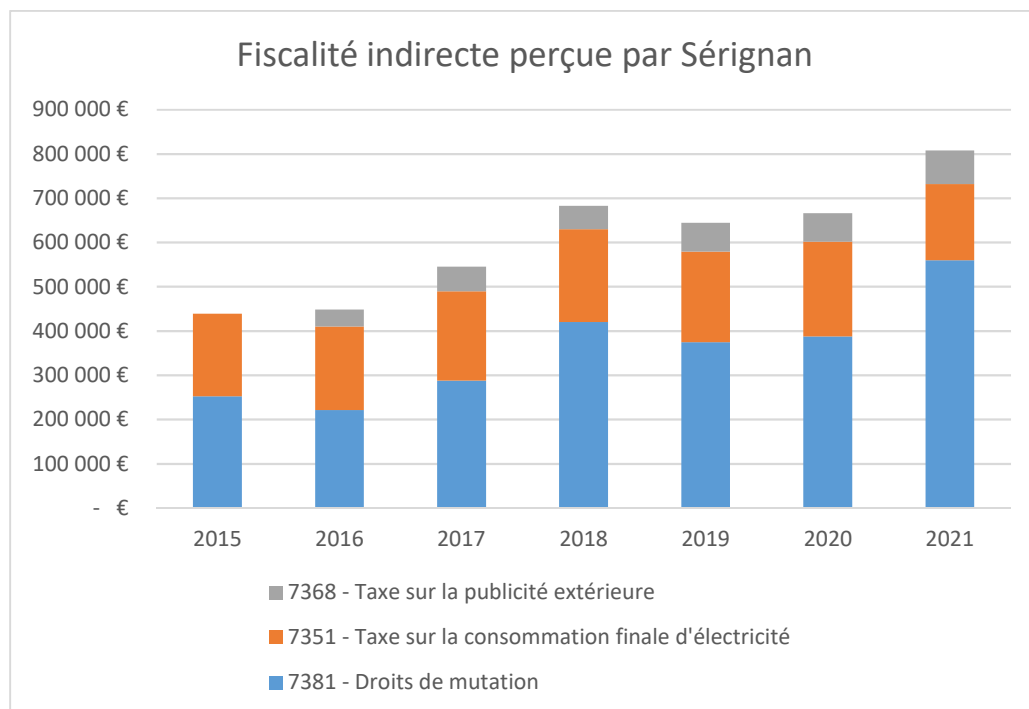
- ➔ Le chapitre 013 porte sur les atténuations de charges pour un montant de 59 977.49 euros. Il s'agit des remboursements liés aux absences du personnel.
- ➔ Le chapitre 70 intègre les produits des services, concessions, redevances... il s'élève à 704 565.12 euros, en baisse de près de 13% par rapport à l'exercice 2019 (avant crise).
- ➔ Le chapitre 73 porte sur les impôts et taxes y compris l'attribution de compensation. Il atteint le montant de 7 036 957.74 euros. A noter, en 2021, le fort dynamisme des droits de mutation à titre onéreux à hauteur de 559 030.20 euros.

Commentaires :

Les produits issus de la fiscalité locale continuent à être dynamiques nonobstant l'absence d'augmentation des taux.

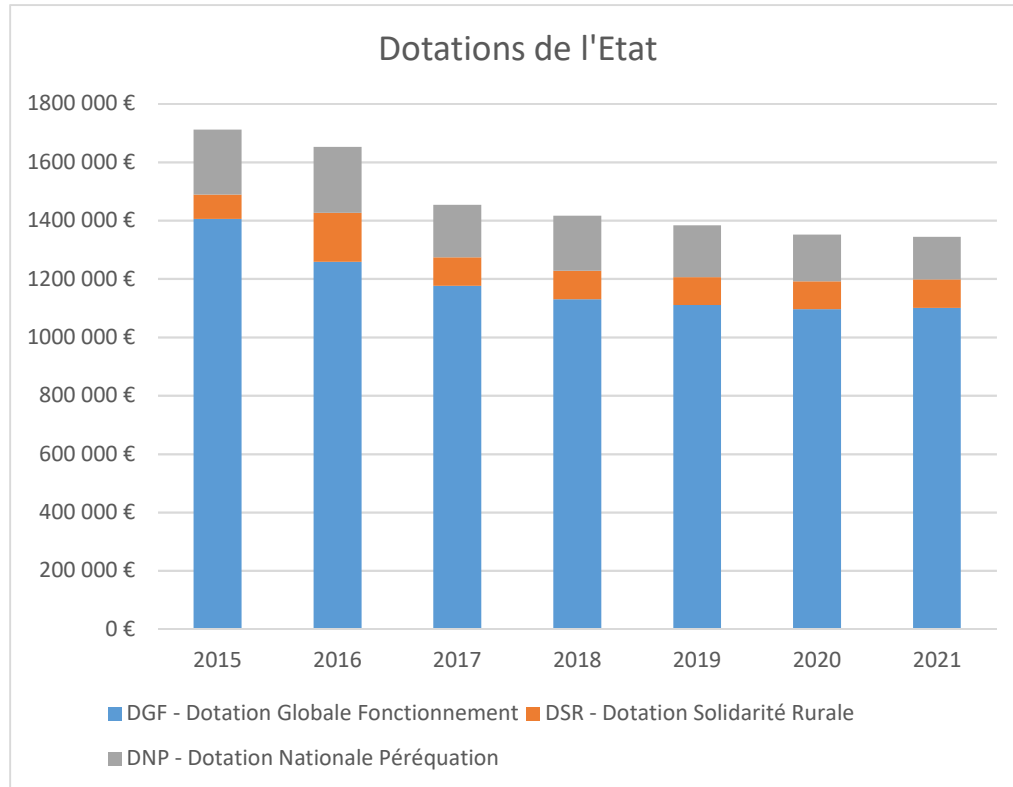


En matière de fiscalité indirecte, il est à noter le fort dynamisme des droits de mutation à titre onéreux à hauteur de 559 030.20 euros. A signaler, un retard dans la perception du 3^{ème} trimestre 2021 de taxe sur la consommation finale d'électricité.



➔ Le chapitre 74 comprend l'ensemble des dotations et participations, principalement les dotations de l'Etat et les compensations liées aux exonérations de taxes locales. Le total s'élève à 2 144 684.29 euros.

Commentaires : Les dotations poursuivent leur érosion mais... tendent à se stabiliser.

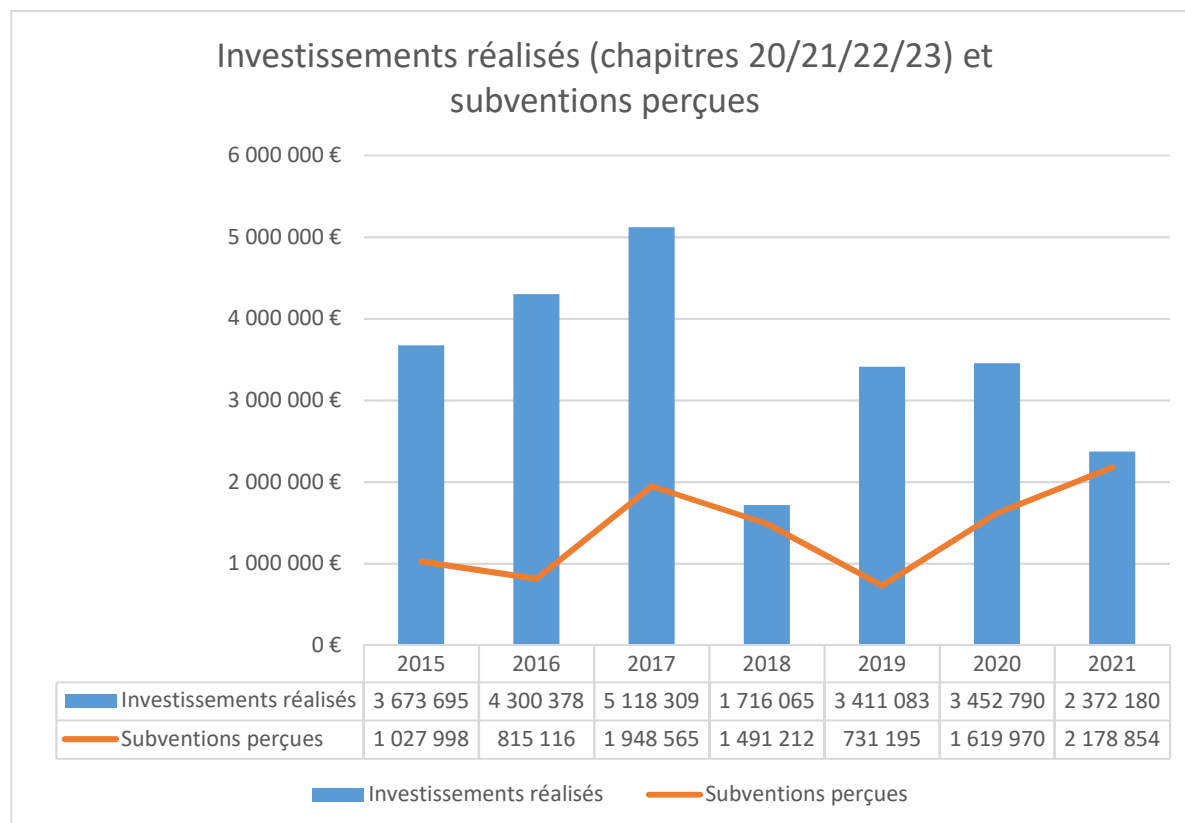


- ➔ Le chapitre 75 porte sur les autres produits de gestion courante, essentiellement les revenus des immeubles pour un montant de 54 493.42 euros.
- ➔ Le chapitre 76 relatif aux produits financiers reste anecdotique à hauteur de 33.07 euros.
- ➔ Le chapitre 77 comptabilise les produits exceptionnels principalement les cessions ou les indemnisations d'assurance pour 42 345.35 euros.

En section d'investissement (hors restes à réaliser)

- Dépenses : 3 825 636.26 euros
- Recettes : 4 985 627.77 euros

Commentaires : la section d'investissement reste soutenue au fil des années.



Les dépenses de la section d'investissement en détail (hors opérations d'ordre et hors restes à réaliser)

- ➔ Les chapitres 20/21/22 et 23 intègrent les opérations d'équipement pour un montant total (hors restes à réaliser) de 2 372 179.81 euros.

Dont principalement

- 9342- Matériels, outillages, mobilier : 69 264 €
- 9383- Acquisitions foncières : 38 317 €
- 9356- Acquisitions de véhicules : 210 571 €
- 9520- Matériel informatique (y compris les écoles) : 124 022 €
- 9523- Matériels de secours : 30 511 €
- 9535- Aménagement des bâtiments communaux : 46 510 €
- 9536- Eclairage public : 85 376 €
- 9573- Collégiale Notre-Dame : 51 048 €
- 9608- Vidéoprotection : 23 142 €
- 9630- Parc multisports : 328 521 €
- 9635- Cimetières : 41 011 €
- 9694- Extension Ferdinand Buisson : 296 840 €
- 9695- Parking Valessie : 8 392 €

- 9697- Parc entrée de ville : 21 518 €
- 9700- Ville tout vélo : 13 996 €
- 9699- Voiries : 170 078 €

- ➔ Le chapitre 10 concerne les dotations et fonds versés pour un montant de 1 662.58 euros.
- ➔ Le chapitre 13 concerne l'annulation d'un titre de l'exercice précédent.
- ➔ Le chapitre 16 porte essentiellement sur le remboursement du capital des emprunts pour un montant total de 901 793.87 euros.

Les recettes de la section d'investissement en détail (hors opérations d'ordre et hors restes à réaliser)

- ➔ Le chapitre 13 retrace l'ensemble des subventions perçues pour un montant total de 2 178 854.01 euros.
- ➔ Le chapitre 10 porte sur les dotations et fonds divers pour un montant total de 1 101 398.59 euros dont le FCTVA, la taxe d'aménagement et l'affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé (497 912.21 euros).

En conclusion

Le résultat de l'exercice est donc le suivant :

En section de fonctionnement

- Résultat de l'exercice 2021 : + 188 537.40 euros
- Report de l'exercice 2020 : + 400 000.00 euros
- Résultat cumulé : + 588 537.40 euros

En section d'investissement

- Résultat de l'exercice 2021 : + 1 059 991.51 euros
- Report de l'exercice 2020 : + 507 786.92 euros
- Résultat cumulé : + 1 567 778.43 euros
- Restes à réaliser en dépenses : 1 766 650.95 euros
- Restes à réaliser en recettes : 359 018.14 euros

Exercice 2022 – affectation des résultats de l'exercice 2021

Sur ces bases, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats comme suit, étant précisé que la section d'investissement fait apparaître des restes à réaliser en dépenses et en recettes, intégrés automatiquement dans le budget supplémentaire.

En section de fonctionnement

- ➔ Affectation R002 (section fonct) : 588 537.40 euros

En section d'investissement

- ➔ Affectation R001 : 1 567 778.43 euros